



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

**Rapport présenté au comité syndical
le 11 octobre 2021
CHARTRES
Chambre de Commerce et d'Industrie**

En introduction du débat sur les orientations budgétaires 2022, il est tout d'abord précisé que celles-ci ont fait l'objet d'une présentation préalable au Bureau syndical le 21 septembre dernier.

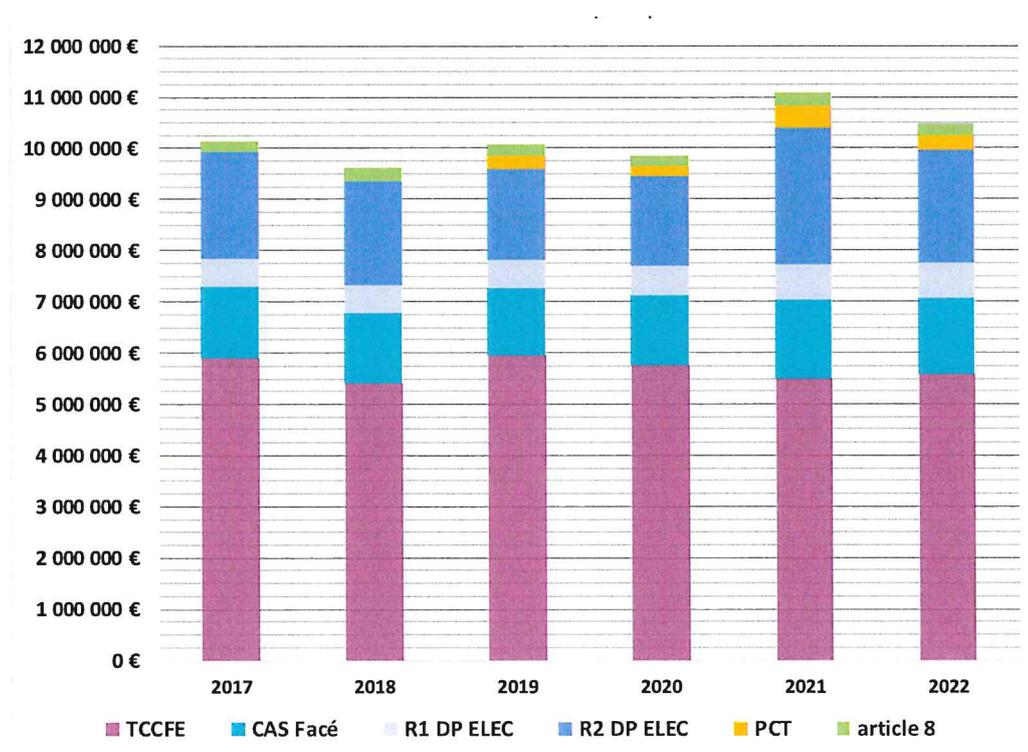
LE BUDGET PRINCIPAL

Les orientations budgétaires 2022 se caractérisent tout d'abord par une estimation prudente des principales ressources financières attendues sur le budget principal, à savoir notamment :

- le produit de la TCCFE (5.6 M€, soit légèrement moins que la moyenne observée sur la période 2016/2020 qui s'établit à 5.73 M€),
- la redevance relative au contrat de concession pour le service public de l'électricité (2.9 M€ dont 0.70 M€ pour la part R1 et 2.20 M€ pour la part R2 calculée au vu des dépenses d'investissement mandatées en 2020),
- les dotations du compte d'affectation spéciale Facé - Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale (1.47 M€), limitées à 95 % des dotations accordées en 2021,
- les versements issus du Protocole « Part Couverte par le tarif (PCT) » relatif aux opérations de raccordement au réseau électrique (0.28 M€),
- et enfin la dotation dite « article 8 du cahier des charges » dédiée aux opérations de dissimulation des réseaux aériens d'électricité (0.25 M€ ainsi que le prévoit la convention particulière signée à l'appui du contrat de concession pour le service public de l'électricité).

Le montant global attendu de ces ressources principales s'élève dans ces conditions à 10.50 M€, en retrait par rapport à 2021 qui avait vu notamment le versement exceptionnel d'un reliquat de redevance de concession au titre des exercices 2019 et 2020.

EVOLUTION DES RESSOURCES PRINCIPALES



EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général (0.48 M€) et les charges courantes hors financement des budgets annexes (0.12 M€) demeurent stables.

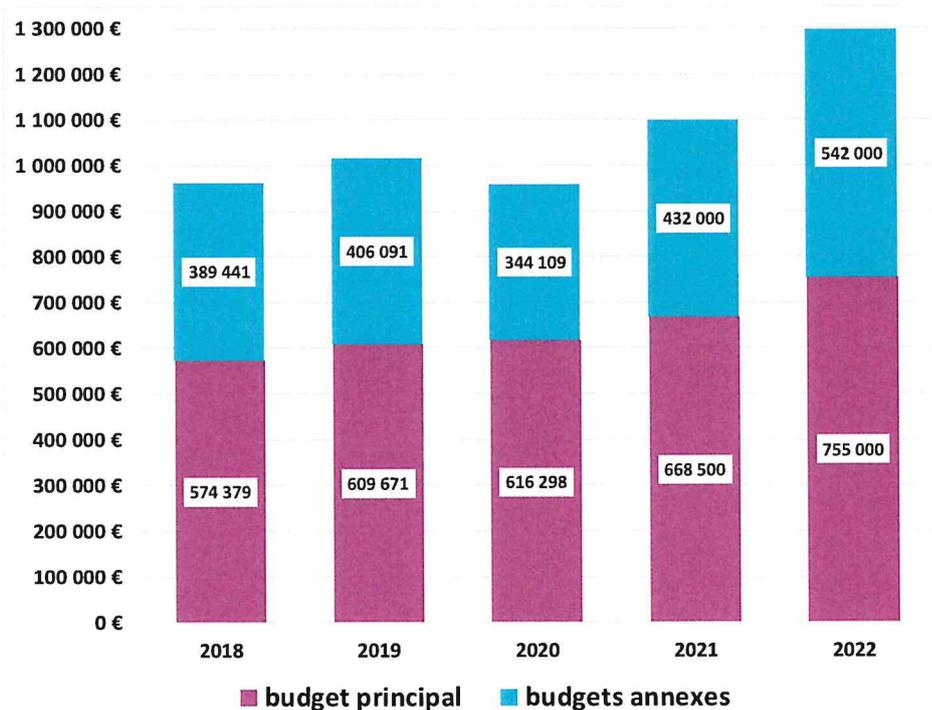
Seules les charges de personnel (1.29 M€) apparaissent en hausse sensible (+ 197 000 euros par rapport à 2021). Quatre créations de postes expliquent cette situation :

- 1 poste de rédacteur dédié au soutien administratif des actions de transition énergétique,
- 1 poste de chargé d'affaires à la maîtrise d'œuvre afin de mieux faire face aux volumineux programmes de travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité (environ une centaine de chantiers chaque année),
- 1 poste de chargé d'affaires à l'éclairage public, l'effectif actuel de deux agents s'avérant nettement insuffisant pour assurer le suivi des 190 communes adhérentes au service et la gestion de plus de 40 000 points lumineux,
- 1 poste de chargé de mission afin d'assurer le portage du contrat d'objectif territorial pour le déploiement des énergies renouvelables thermiques devant être signé prochainement avec l'Ademe. A noter que ce partenariat intégrera la prise en charge de ce poste sur une durée de 3 ans.

CHAPITRE	Réalisations 2020*	Budget 2021	Prévision 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	369 480,63	492 000,00	485 000,00
CHARGES DE PERSONNEL	960 406,93	1 100 500,00	1 297 000,00
CHARGES DE GESTION COURANTE (hors fin. budgets annexes)	107 127,34	112 100,00	121 000,00
CHARGES FINANCIERES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	1 437 014,90	1 704 600,00	1 903 000,00

* Y compris les restes à payer

Evolution des charges de personnel :



Outre la rémunération brute indiciaire des personnels, les charges patronales et certaines charges additionnelles (CDG, CNFPT, médecine du travail ...), les frais de personnel englobent la prise en compte du régime indemnitaire, le versement potentiel d'IHTS et l'assurance pour risques statutaires.

Les effectifs 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir (25 emplois toutes filières confondues) se répartissent comme suit :

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	TOTAL
Filière administrative	1	5	3	9
Filière technique	3	3	9	15
Filière animation		1		1
TOTAL	4	9	12	25

On compte parmi cet effectif 6 postes occupés par des agents contractuels.

Diverses dispositions d'ordre social sont ouvertes au personnel : œuvres et prestations sociales à travers l'adhésion au CNAS, titres-restaurant, compte épargne temps.

La durée hebdomadaire de service pour un agent à temps complet est arrêtée à 37 heures, générant des droits RTT de 11,5 jours. Les droits à congés annuels s'élèvent à 25 jours (soit 5 fois les obligations hebdomadaires de service) auxquels se rajoutent le cas échéant jusqu'à 2 jours au maximum au titre du fractionnement.

Les frais de formation du personnel intègrent le chapitre « charges à caractère général ». Pour 2022, la prévision budgétaire sur ce poste au sein du budget principal s'élève à 20 000 euros (d'autres crédits dédiés à la formation sont également prévus au sein des budgets annexes *Eclairage public* et *Conseil Energétique - MdE*).

FINANCEMENT DES BUDGETS ANNEXES

Le financement des budgets annexes nécessite de mobiliser 4.17 M€ (avant un « retour financier » à hauteur de 0.64 M€ vers le budget principal au titre des frais de personnel et de logistique). Ces budgets supportent les actions conduites au bénéfice des collectivités membres en matière d'éclairage public, de maîtrise de la demande en énergie et de mobilité propre.

Détail des financements destinés aux budgets annexes (4.17 M€) :

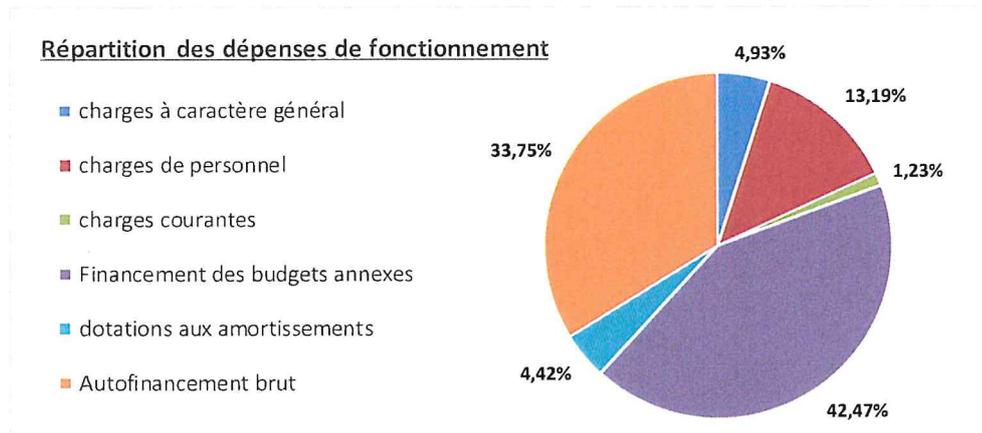
Budget	Financement du budget principal	dont frais de personnel, frais divers	dont autres charges (autres frais de fonctionnement et financement de l'investissement)
Eclairage Public	3 048 500 €	253 000 €	2 795 500 €
MdE bâtiments publics	931 000 €	395 000 €	536 000 €
IRVE	194 700 €	0 €	194 700 €
TOTAL	4 174 200 €	648 000 €	3 526 200 €

AUTRES DEPENSES

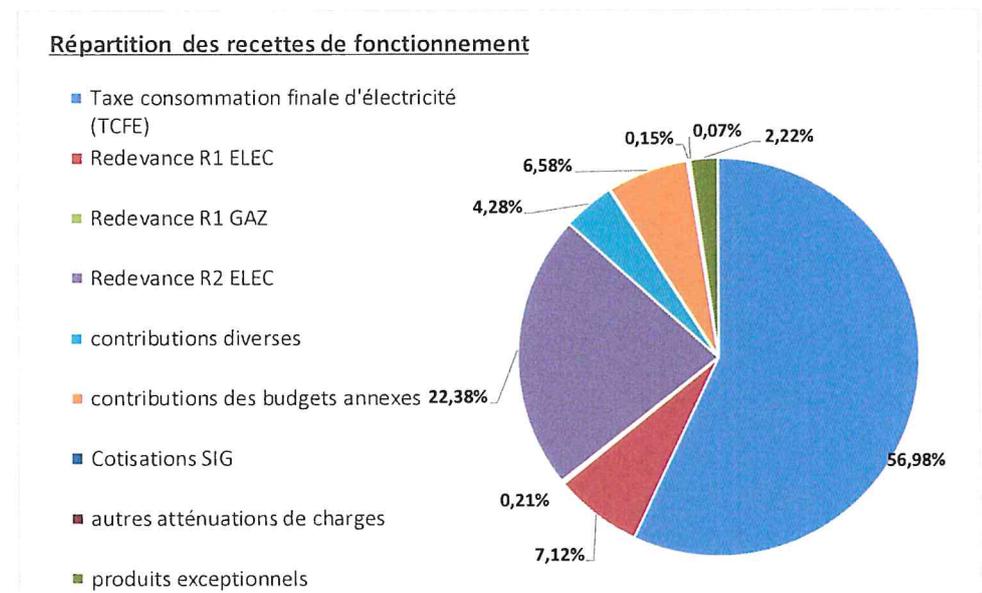
Viennent en complément des dépenses réelles de fonctionnement les écritures suivantes :

- dotations aux amortissements : 0.43 M€,
- autofinancement pour investissements : 3.31 M€.

Dans ces conditions, l'intégralité des dépenses de fonctionnement envisagées au titre des présentes orientations (9.83 M€) se répartissent comme suit :



En parallèle, les recettes de fonctionnement attendues (9.83 M€) se présentent ainsi :



Investissements

Côté recettes, sont notamment prévus 4.85 M€ sous forme d'emprunt (le syndicat est aujourd'hui totalement désendetté) et 19 500 € sont également attendus du FCTVA.

Dans ces conditions, compte tenu :

- des amortissements (0.21 M en dépenses et 0.43 M€ en recettes),
- du financement des immobilisations incorporelles (0.24 M€) dont notamment 0.10 M€ dédié au lancement d'une étude sur le développement d'une mobilité GNV et 0.12 M€ à consacrer principalement au géoréférencement des réseaux souterrains et à leur intégration en SIG,
- du financement de certaines immobilisations corporelles (mobilier, informatique, véhicules) pour 37 000 € et des aides pour extension des dessertes en gaz (71 000 €),
- de la nécessité de prévoir certains crédits dédiés au génie civil de télécommunications en accompagnement des travaux sur le réseau électrique (0.1 M€),
- et enfin de la poursuite des efforts financiers déployés depuis plusieurs années pour le développement de la production locale d'énergies renouvelables (0.2 M€),

L'autofinancement dédié aux travaux sur le réseau public de distribution d'électricité atteint 7.75 M€.

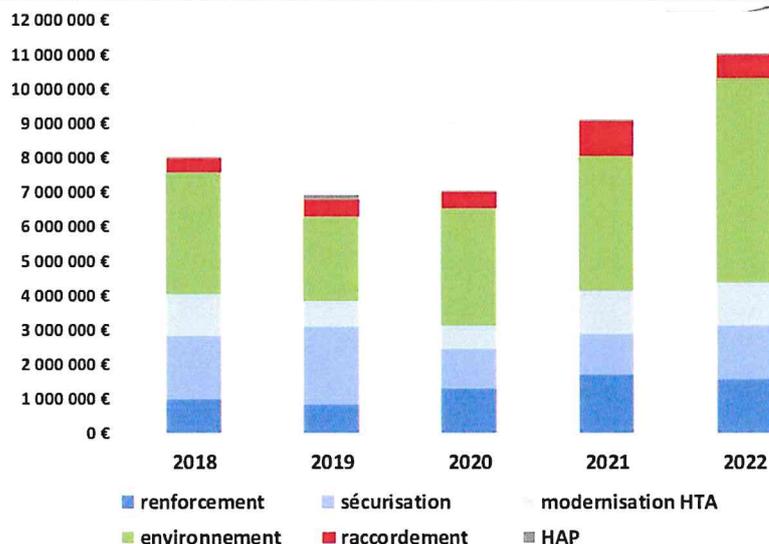
rappel "Autofinancement brut"	3 317 760
FCTVA	19 500
"emprunts" (réserve crédits 2021/prog 2022)	4 850 000
amortissements des immobilisations	434 700
amortissements des subventions	-218 000
Subvention pour desserte gaz	-71 000
immobilisations incorporelles	-240 000
Travaux Génie Civil de Télécommunications	-100 000
immobilisations corporelles	-37 000
Capital SEM	-200 000
Autofinancement pour travaux réseau DPE *	7 755 960

* DPE : Distribution Publique d'Electricité

Dans ce contexte, au regard des concours financiers attendus à hauteur de 3.97 M€ (Facé, collectivités, Turpe, concessionnaire, usagers et aménageurs), le montant total des crédits atteint 11.73 M€ HT dont 11.06 M€ répondent à des besoins identifiés et 0.67 M€ demeurent en réserve.

En l'état, ces volumes d'investissement doivent néanmoins être abordés avec prudence dans la mesure où les besoins réels en raccordement ne sont bien entendu pas encore connus et où les collectivités concernées par des opérations d'enfouissement ne se sont pas encore prononcées sur les plans de financement correspondants (57 projets instruits par ENERGIE Eure-et-Loir).

	Crédits HT	ENERGIE Eure-et-Loir	P.C.T. (turpe)	CAS F.A.C.E.	ENEDIS	COMMUNES	GROUPEMENTS	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL DEPARTEMENTAL	AMENAGEURS	USAGERS
RENFORCEMENT	1 600 000	873 530	11,26%	726 470							
SECURISATION "fils nus"	1 525 000	785 000	10,12%	425 100		249 100	65 800				
SECURISATION "fils nus FS"											
RESTRUCTURATION	1 281 000	1 281 000	16,52%								
RACCORDEMENT	700 000	70 000	0,90%	280 000		80 000	40 000			30 000	200 000
AMELIORAT. ESTHETIQUE	5 562 000	3 876 540	49,98%	318 610	173 000	928 400	265 450				
RECHERCHE AMIANTE ET HAP	40 000	40 000	0,52%								
Opérations "Chartres"	180 500	108 000	1,39%		29 000	43 500					
Opérations "Chateaudun"	91 000	31 000	0,40%		24 000	36 000					
Opérations "Nogent le Rotrou"	82 000	22 000	0,28%		24 000	36 000					
CREDITS PROGRAMMES	11 061 500	7 087 070	91,38%	280 000	1 470 180	250 000	1 373 000			30 000	200 000
CREDITS NON PROGRAMMES	668 890	668 890	8,62%								
TOTAUX	11 730 390	7 755 960	100,00%	280 000	1 470 180	250 000	1 373 000			30 000	200 000



De même, 6 autres projets d'enfouissement des réseaux aériens instruits récemment (3 sur la ville de Chartres pour un coût global prévisionnel de 800 000 € HT et 3 autres sur la ville de Nogent le Rotrou pour un coût global prévisionnel de 586 000 € HT) sont susceptibles d'intégrer ce programme de travaux en fonction des orientations qui seront retenues par ces collectivités.

A noter enfin la nécessité d'exécuter un certain nombre de travaux pour le compte des collectivités essentiellement à l'occasion des projets d'enfouissement coordonné des réseaux aériens (travaux connexes aux travaux d'électrification : génie civil de télécommunications, terrassements divers). Le volume financier tant en dépenses qu'en recettes est chiffré à 3.09 M€ et sera reporté aux chapitres 4581 et 4582 « Comptabilité distincte rattachée ».

LES BUDGETS ANNEXES

ECLAIRAGE PUBLIC

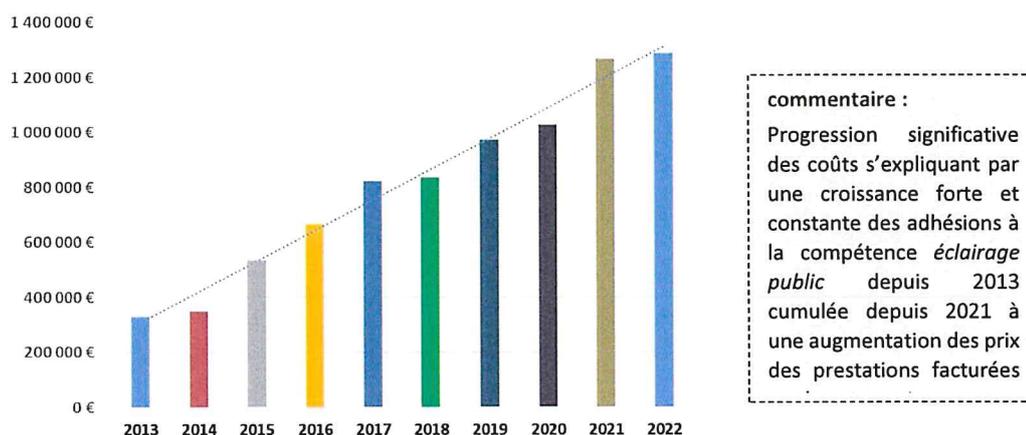
EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Réalisations 2020*	Budget 2021	Prévision 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 142 008,89 €	1 442 782,14 €	1 489 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	229 840,58 €	166 000,00 €	208 000,00 €
CHARGES DE GESTION COURANTE			
CHARGES FINANCIERES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	1 371 849,47 €	1 608 782,14 €	1 697 000,00 €

* Y compris les restes à payer

Les charges générales sont constituées :

- des frais de maintenance et de contrôle des installations (environ 43 000 points lumineux à fin 2022 et plus de 2 200 armoires de commande), évalués à 1 290 000 €,



- des crédits dédiés aux prestations optionnelles connexes à la maintenance des ouvrages, évalués à 130 000 euros et intégralement compensés par un reversement équivalent en provenance des collectivités à l'origine des demandes d'intervention,
- des frais de structure (prestations de services, formation, cotisations, logistique), évalués à 69 000 €.

Les frais de personnel estimés à 208 000 € intègrent le recrutement d'un chargé d'affaires (cf chapitre consacré aux charges de fonctionnement du budget principal).

Viennent en complément des dépenses réelles de fonctionnement les écritures suivantes :

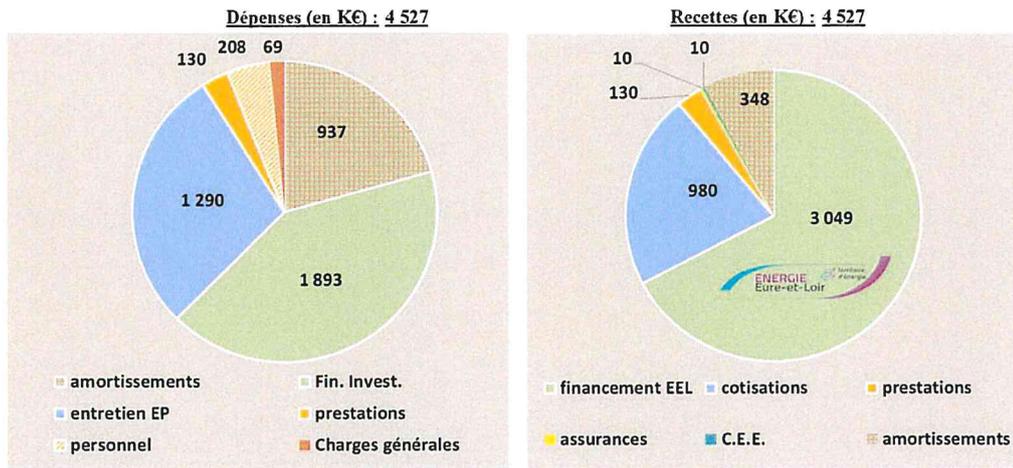
- o dotations aux amortissements : 0.93 M€,
- o autofinancement pour investissements : 1.89 M€.

RECETTES

L'équilibre des charges de fonctionnement est atteint grâce :

- aux cotisations perçues auprès des collectivités sur la base de 23 € par point lumineux (montant inchangé depuis 2018 mais sur lequel il convient sans doute de s'interroger à présent sur une possible réévaluation), soit un montant attendu de 980 000 €,
- au remboursement par les collectivités de certaines prestations optionnelles évaluées à 130 000 M€.
- à l'apport en provenance du budget principal (3.04 M€),
- à diverses recettes accessoires (gestion des CEE, remboursement de sinistres ...) estimées à 20 000 €,
- aux amortissements (348 000 €).

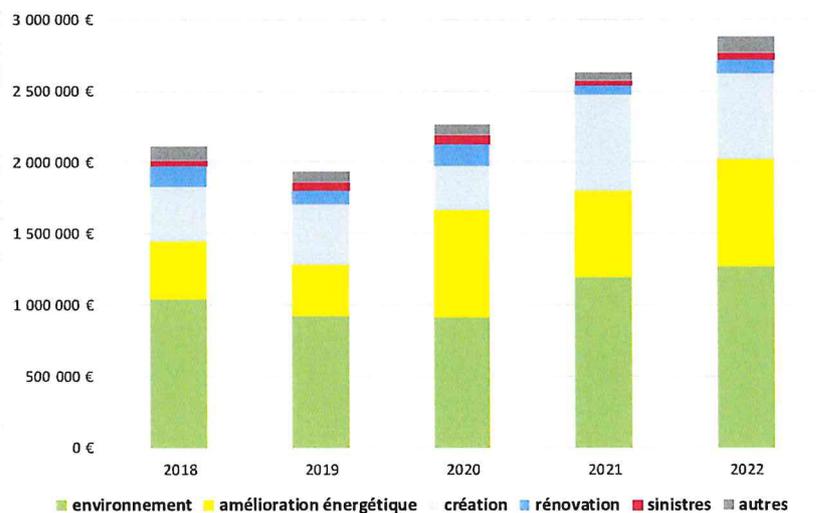
Dans ces conditions, les présentes orientations conduiraient à une section de fonctionnement se présentant comme suit :



Investissements

Côté recettes, sont notamment attendus 0.39 M€ du FCTVA et ont été comptabilisés 1.23 M€ de contributions financières des collectivités aux travaux réalisés à leur demande en application des barèmes adoptés par le comité syndical.

Dans ces conditions, compte tenu des amortissements et des aides en faveur des communes ayant conservé leurs prérogatives en matière d'éclairage public (0.45 M€), le montant des crédits à consacrer aux travaux neufs d'éclairage public s'élèverait à 3.66 M€, soit 3.05 M€ HT dont 2.88 M€ répondent à des opérations ou familles de travaux d'ores et déjà identifiées :



Encore une fois, ce volume d'investissement doit néanmoins être abordé avec prudence dans la mesure où les collectivités concernées par des opérations d'enfouissement ne se sont pas encore prononcées sur les plans de financement correspondants.

A noter enfin la nécessité d'exécuter certains travaux pour le compte des collectivités essentiellement à l'occasion des projets d'enfouissement coordonné des réseaux aériens. Le volume financier tant en dépenses qu'en recettes est chiffré à 201 000 € et sera reporté aux chapitres 4581 et 4582 « Comptabilité distincte rattachée ».

MDE BATIMENTS PUBLICS

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Réalisations 2020*	Budget 2021	Prévision 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	96 691,55 €	110 000,00 €	159 000,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	268 056,87 €	257 000,00 €	325 000,00 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	70 010,95 €	89 000,00 €	113 000,00 €
CHARGES FINANCIERES			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 789,84 €		
TOTAL	440 549,21 €	456 000,00 €	597 000,00 €

* Y compris les restes à payer

Les charges générales sont constituées :

- des frais pour prestations de services et maintenance pour un montant de 35 000 €,
- des frais pour formation des personnels à hauteur de 10 000 €,
- des frais de communication à hauteur de 40 000 € incluant principalement les coûts relatifs aux interventions en milieu scolaire, les animations autour du COT'EnR, les visites de sites ...),
- de la cotisation FNCCR (4 000 €),
- du remboursement des frais de logistique auprès du budget principal (70 000 €).

Les frais de personnel estimés à 325 000 € intègrent le recrutement d'un rédacteur et d'un chargé de mission COT'EnR (cf chapitre consacré aux charges de fonctionnement du budget principal).

Enfin, les charges de gestion courante regroupent les partenariats conduits depuis plusieurs années par le Syndicat en matière de lutte contre la précarité énergétique (aide de 30 000 € dédiée au volet énergie du Fonds de Solidarité pour le Logement) et d'information des usagers (37 000 € de soutien au portage de l'Espace Conseil Faire). Se cumulent à ces montants 46 000 € relatifs à la participation d'ENERGIE Eure-et-Loir aux frais inhérents au groupement d'achat d'électricité et de gaz naturel Pôle Energie Centre (rémunération du bureau d'études, contribution au coordonnateur du groupement).

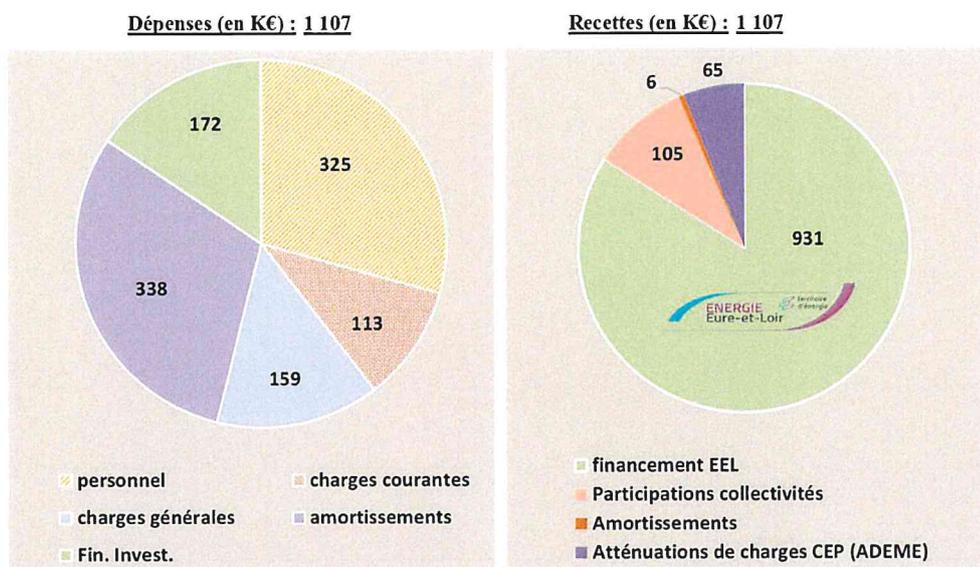
RECETTES

Le financement en provenance du budget principal atteint 0.93 M€.

Les cotisations attendues des communes et des intercommunalités partenaires sont ciblées à hauteur de 0,10 M€ (actions en matière de MdE bâtiments publics, d'information et de sensibilisation aux questions énergétiques et de planification énergétique territoriale).

Enfin, le portage du COT'EnR intègrera une aide financière de l'Ademe dédiée aux frais de personnels et d'animation sur la durée du contrat. Celle-ci est initialement estimée à 65 000 € pour l'exercice 2022.

Dans ces conditions, les présentes orientations conduiraient à une section de fonctionnement se présentant comme suit :

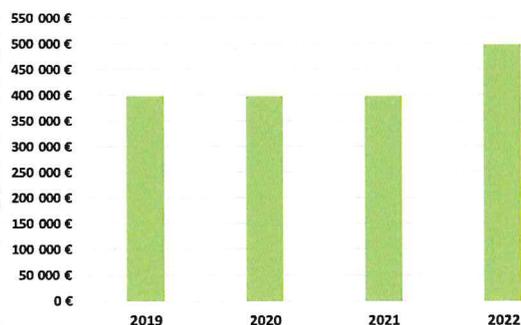


Investissements

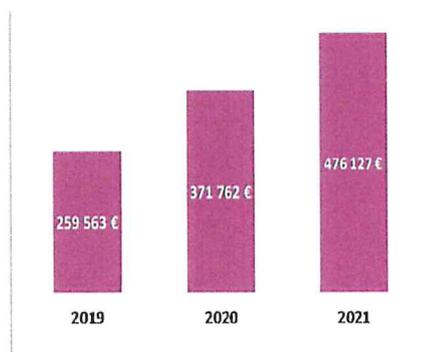
Au-delà de l'autofinancement (171 800 €), les recettes se composent de 13 000 € attendus du FCTVA et de 338 000 € issus des amortissements.

En dépenses, l'essentiel des crédits se concentre sur les aides directes aux collectivités partenaires du syndicat et désireuses d'engager des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics. Une enveloppe de 500 000 euros (contre 400 000 euros en 2021) est spécifiquement prévue à cet effet.

Evolution des crédits votés :



Evolution des aides accordées :



7 000 euros sont prévus au titre de frais de logiciel et 10 000 euros pour l'acquisition de matériel informatique et de mobilier. Enfin, 5 800 euros sont comptabilisés au titre des amortissements de subventions.

INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES – IRVE

EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	Réalisations 2020*	Budget 2021	Prévision 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	81 523,13 €	107 000,00 €	114 200,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	35 635,79 €	9 000,00 €	
CHARGES DE GESTION COURANTE		100,00 €	
CHARGES FINANCIERES	533,00 €		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		12 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL	117 691,92 €	128 100,00 €	132 200,00 €

* Y compris les restes à payer

L'activité IRVE est organisée en 2022 en prenant en compte le transfert de la gestion et de l'exploitation des bornes auprès de la SPL *Modulo*. Les présentes orientations prévoient en effet qu'ENERGIE Eure-et-Loir intègre cette structure déjà opérante pour plusieurs syndicats d'énergie ayant développé des infrastructures de recharge (Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Marne, Meuse, Bas-Rhin, Vosges, bientôt le Cher et peut-être également le Jura), à l'instar des regroupements s'effectuant à l'échelle nationale (réseaux *REVEO* en Occitanie, *eborn* en Auvergne Rhône Alpes ...).

La prise d'effet de cette mesure étant ciblée pour le 2^e trimestre 2022, les charges à caractère générale englobe à la fois la gestion via la SPL *Modulo* et un « reliquat de gestion » en direct par le Syndicat en début d'année.

Enfin, les crédits consacrés à l'accompagnement des collectivités s'équipant d'un véhicule électrique (18 000 euros) sont en légère progression par rapport à 2021.

AUTRES DEPENSES

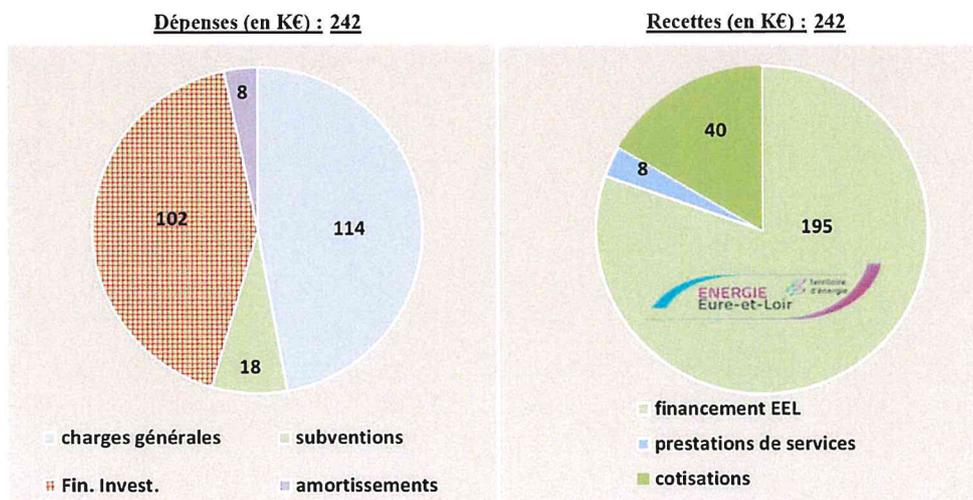
Viennent en complément des dépenses réelles de fonctionnement les écritures suivantes :

- dotations aux amortissements : 8 000 euros
- autofinancement pour investissements : 102 000 euros.

RECETTES

Au-delà du produit issu des sessions de charge préalablement à la gestion via la SPL *Modulo* (7 500 euros), les cotisations des collectivités à la compétence IRVE sont estimées à 40 000 euros. Complète ces recettes un financement en provenance du budget principal ciblé à hauteur de 194 700 euros

Dans ces conditions, les présentes orientations conduiraient à une section de fonctionnement se présentant comme suit :



Investissements

Les recettes sont principalement constituées par l'autofinancement dégagé (102 000 euros sur les 110 000 euros de la section d'investissement) et 8 000 euros intègrent le budget au titre des amortissements.

En dépenses, 100 000 euros sont dédiés à la poursuite du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques, en combinant recharge accélérée (7-22 kW) et surtout recharge rapide (puissance supérieure à 43 kW). Enfin, 10 000 euros sont programmés pour l'entrée au capital de la société publique locale (SPL) *Modulo*.